

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Date de la convocation
06/12/23

Date d'affichage
15/12/23

Objet de la délibération
Conservatoire Botanique de Franche-Comté désignation du suppléant

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylia CALVAT, Nathalie CASTILLON, Daniel FABREGUES, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN  
Karine GOMES donnant pouvoir à Marlène GABLE  
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD  
Violette SEGARD donnant pouvoir à Nathalie CASTILLON

Absents :

Jérôme CUCHE  
Antoinette LE BRAS  
Marc LECAILLE  
Jean-Baptiste MALIVERNAY  
Franck NICOLAS  
Charles-Emmanuel PELLETIER

Lylia CALVAT a été désigné secrétaire de séance.

Vu la délibération n° 2020-06-13 du 18 juin 2020 ;

**Considérant** la démission de Maud Wasner du Conseil municipal, et par conséquent de son poste de suppléante au sein du Conservatoire botanique ;

Il y a lieu de procéder au remplacement du suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association dénommée Conservatoire Botanique de Franche-Comté pour la commune de Saône.

M. le Maire procède à un appel à la candidature.

*Monsieur FABREGUES propose sa candidature pour la suppléance au poste de représentant de la commune.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

### DECIDE

- **DE DÉSIGNER Daniel FABREGUES** suppléant, en qualité de délégués du Conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association dénommée Conservatoire Botanique de Franche-Comté

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.*

Fait à Saône, le 15/12/23  
Monsieur le Maire de Saône,  
Benoit VUILLEMIN



#### DESTINATAIRE :

- PREFECTURE DU DOUBS

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*